



RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté n° .058.....du 02 mai 2023
portant composition du jury du
concours interne communs de
secrétaire administratif de classe
normale catégorie B session 2023

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS Bureau des concours

Le Recteur de la Région académique Recteur de l'académie de Mayotte

- VU** le code de l'éducation nationale, notamment ses articles L.921-3 et R.262-1 à R.262-2 ;
- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU** la loi organique n° 2010-1486 du 07 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- VU** la loi n° 2010-1487 du 07 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- VU** le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat, notamment ses articles 4 et 6 ;
- VU** le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues, notamment ses articles 5 et 6 ;
- VU** le décret n°2010-1152 du 29 septembre 2010 relatif aux secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- VU** l'arrêté du 05 octobre 2005 portant délégation de pouvoir du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;
- VU** l'arrêté du 08 février 2010 portant délégation de pouvoir du ministre chargé de l'éducation nationale aux vice-recteurs des îles Wallis et Futuna, de Mayotte, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française en matière de recrutement et de gestion de certains personnels titulaires et stagiaires du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 15 octobre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- VU** l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- VU** l'arrêté du 1^{er} février 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;
- VU** l'arrêté du 3 avril 2023 fixant au titre de l'année 2023 le nombre et la répartition des postes offerts aux concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;
- VU** le décret du 22 décembre 2022 portant nomination du M. Jacques MIKULOVIC, professeur des universités classe exceptionnelle, en qualité de recteur de la région académique de Mayotte, recteur de l'académie de Mayotte ;

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours commun interne de secrétaire administratif de classe normale pour la session 2023 est fixé conformément à l'annexe jointe au présent arrêté ;

Article 2 : **Calendrier prévisionnel des épreuves**

- Les épreuves d'admissibilité se dérouleront **le jeudi 20 avril 2023** ;
- Le jury d'admissibilité se réunira **le mercredi 17 mai 2023** ;
- Les épreuves d'admission se dérouleront **du mardi 20 juin 2023 au jeudi 22 juin 2023** ;

Article 3 : Le Secrétaire général d'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté ;

Fait à Mamoudzou, le 02 mai 2023



**COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS COMMUN INTERNE DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF CALSSE
NORMALE- SESSION 2023**

Président :

Claudine HAAB

Principale collège de Kawéni 1

Membres du jury :

Cyrille BELLENCONTRE

Agent comptable / gestionnaire Lycée de Dembéni

Danièle MAZAMET

Adjointe au chef de la division DPAE

Christian MISTICO

Responsable des ressources humaines et du dialogue
social ARS